



Description des fichiers

***Résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, commune
par commune***



Conditions générales d'utilisation

Producteur (« concédant ») de la donnée : « Ministère des solidarités et de la santé » (ou « Ministère en charge de la santé »)

Service en charge du suivi : Bureau de la qualité des eaux (DGS/EA4)

La licence applicable à la réutilisation de ce jeu de données est la [Licence Ouverte / Open Licence 2.0 éditée par la mission Etalab](#).

En particulier, il est rappelé que :

- Le «Réutilisateur» est seul responsable de la «Réutilisation» de l'«Information».
- La «Réutilisation» ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'«Information», sa source et sa date de mise à jour.



Sommaire

Versions du document	5
CONTEXTE ET DESCRIPTION DES DONNEES	6
L'alimentation en eau potable	6
Les captages d'eau	6
Le traitement des eaux	6
La distribution de l'eau	6
Le contrôle de la qualité de l'eau du robinet	7
La surveillance des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE)	7
Le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé	7
Les exigences de qualité	8
La gestion des dépassements des exigences de qualité	8
Le système d'information « SISE-Eaux »	8
Descriptif des données mises à disposition	9
Liste des champs	10
Description détaillée des champs	11
1.1 Lien Commune-Unité de distribution	11
1.1.1 inseecommune	11
1.1.2 nomcommune	11
1.1.3 quartier	11
1.1.4 cdreseau	11
1.1.5 nomreseau	11
1.1.6 debutalim	11
1.2 PLV - Prélèvements	12
1.2.1 cddept	12
1.2.2 inseecommuneprinc	12
1.2.3 nomcommuneprinc	12
1.2.4 cdreseauamont	12
1.2.5 nomreseauamont	12
1.2.6 pourcentdebit	12
1.2.7 Referenceprel	12
1.2.8 Dateprel	13
1.2.9 Heureprel	13
1.2.10 conclusionprel	13
1.2.11 ugelib	13
1.2.12 distrib	13
1.2.13 moalib	13
1.2.14 Conformité du prélèvement	13
1.2.14.1 plvconformitebacterio	13
1.2.14.2 plvconformitechimique	14
1.2.14.3 plvconformitereferencechim	14
1.3 RESULT – Résultat d'analyse	15
1.3.1 Paramètre	15
1.3.1.1 Cdparametresiseeaux	15
1.3.1.2 Cdparametre	15
1.3.1.3 libMAJparametre	15
1.3.1.4 libMINparametre	15
1.3.1.5 libWEBparametre	15

1.3.1.1	Insituana	15
1.3.1.1	Rqana	15
1.3.1.2	Cdunitereferencesiseaux	15
1.3.1.3	Cdunitereference	16
1.3.1.4	Qualitparam	16
1.3.1.5	Casparam	16
1.3.1.6	Limitequal	16
1.3.1.7	Refqual	16
1.3.1.8	ValTraduite	16
1.3.1.9	ReferenceAnl	16

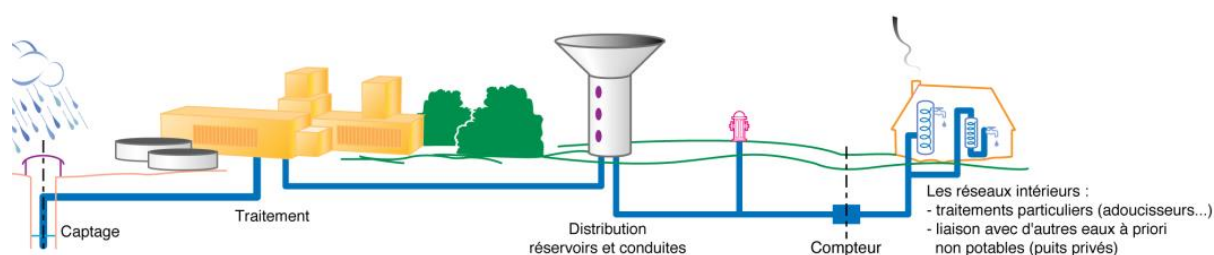
VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Objet de la modification	Chapitres modifiés
1	13/06/2019	Version initiale	
2	21/06/2019	Version relue et complétée, ajout partie introductive et descriptif du jeu de données	
3	28/06/2019	Relecture	
4	08/07/2019	Compléments et validation	
5	08/04/2021	Correction/complément du format de sortie des fichiers PLV et RESULT	Liste des champs § 1.2.2 et 1.2.3 § 1.3.1.8
6	29/06/2021	Ajout principes de traduction des résultats	§ 1.3.1.8
7	03/09/2021	Ajout de 2 champs complémentaires au fichier des résultats	Liste des champs (lignes en bleu) §1.3.1.9

CONTEXTE ET DESCRIPTION DES DONNEES

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le réseau public d'eau potable dessert aujourd'hui la quasi-totalité de la population française, qu'elle habite en milieu urbain ou rural. L'eau du robinet est produite à partir d'eau prélevée par un captage dans une nappe souterraine ou dans une ressource superficielle d'eau douce (fleuves, rivières, canaux, lacs, barrages) ou d'eau de mer. Selon la qualité de l'eau prélevée, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires pour rendre l'eau potable et maintenir sa qualité dans les installations de stockage (réservoirs, châteaux d'eau) et dans les réseaux de distribution, jusqu'au robinet du consommateur.



LES CAPTAGES D'EAU

En France, près de 33 500 captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable.

96% des captages prélèvent de l'eau dans les nappes souterraines. Beaucoup moins nombreux (environ 1 300), les captages d'eaux superficielles (cours d'eau, lacs...) représentent pourtant un tiers environ des volumes d'eau captés.

LE TRAITEMENT DES EAUX

La quasi-totalité des eaux prélevées dans le milieu naturel subit un traitement, plus ou moins poussé, avant d'être distribuée à la population.

Ce traitement vise un double objectif :

- ▶ l'élimination des agents chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un risque à court, moyen ou long terme pour la santé des consommateurs,
- ▶ le maintien de la qualité de l'eau tout au long de son transport, jusqu'au robinet du consommateur.

Les traitements dépendent de la qualité de l'eau brute : d'une simple désinfection pour les eaux souterraines bien protégées par leur profondeur et la nature géologique des terrains traversés, à des traitements plus poussés (prétraitements, coagulation, floculation, procédés d'affinage, désinfection) pour les eaux superficielles ou des eaux souterraines moins bien protégées.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

L'eau issue des installations de production d'eau potable est acheminée jusqu'au lieu de consommation par un ensemble d'installations de distribution (canalisations, réservoirs, surpresseurs, etc).

L'unité de distribution (UDI) correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène.

Tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont ainsi associés à une UDI.

La France compte plus de 25 300 unités de distribution.

LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur.

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois :

- ▶ la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE),
- ▶ le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS).

LA SURVEILLANCE DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PRPDE)

La surveillance se compose :

- ▶ d'une vérification régulière des mesures prises pour protéger la ressource utilisée,
- ▶ d'une vérification du fonctionnement des installations,
- ▶ de la réalisation d'analyses effectuées en différents points en fonction des dangers identifiés dans le système de production et de distribution de l'eau,
- ▶ de la réalisation régulière d'une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance pour les unités de distribution les plus importantes.

L'ensemble des informations ainsi collectées est consigné dans un fichier sanitaire, qui est le support du suivi de l'exploitation.

LE CONTROLE SANITAIRE MIS EN ŒUVRE PAR LES AGENCES REGIONALES DE SANTE

Le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS) comprend :

- ▶ la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau en différents points des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ l'expertise sanitaire des résultats d'analyses,
- ▶ l'inspection des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ la prise de décision relative aux mesures de l'administration (autorisations, gestion des non-conformités, etc),
- ▶ le contrôle de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau,
- ▶ l'information sur la qualité de l'eau.

Les programmes de contrôle mis en œuvre par les ARS, en application des dispositions de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du Code de la santé publique, portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux par le Ministère chargé de la santé et retenus par les Agences régionales de santé après mise en concurrence. Le contrôle sanitaire donne lieu chaque année à la réalisation de plus de 300 000 prélèvements d'eau et de l'ordre de 12 millions d'analyses.

[Consulter les derniers bulletins de résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau en France, commune par commune](http://eau.potable.sante.gouv.fr), sur le site eau.potable.sante.gouv.fr.

LES EXIGENCES DE QUALITE

Les exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les valeurs mesurées pour chaque paramètre sont précisées par le Code de la santé publique, en application de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

En France, les exigences de qualité sont classées en deux groupes :

- ▶ **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Ces limites de qualité concernent, d'une part, les paramètres microbiologiques et d'autre part, une trentaine de substances indésirables ou toxiques (nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures aromatiques, pesticides, sous-produits de désinfection, etc.).
- ▶ **des références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Ces exigences de qualité sont notamment fondées sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour établir des « valeurs guides » en fonction des connaissances scientifiques et médicales disponibles. Une valeur guide est une estimation de la concentration d'une substance dans l'eau de boisson, qui ne présente aucun risque pour la santé d'une personne qui consommerait cette eau pendant toute sa vie.

LA GESTION DES DEPASSEMENTS DES EXIGENCES DE QUALITE

La gestion des situations de non respect des exigences de qualité des eaux distribuées au robinet est très encadrée par la réglementation : elle repose sur l'appréciation, en particulier par l'Agence régionale de santé (ARS), de la situation et des risques encourus par la population. En cas de dépassement d'une limite de qualité, la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE) doit immédiatement informer le maire et les autorités sanitaires (ARS), procéder à une enquête afin de déterminer les causes du problème et porter les résultats de celle-ci à la connaissance du maire et de l'ARS. Elle doit également prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. En cas de risque pour la santé, l'exploitant en liaison avec l'ARS diffuse des recommandations d'usage à la population, en particulier aux groupes de population les plus sensibles.

LE SYSTEME D'INFORMATION « SISE-EAUX »

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS est géré depuis 1994 dans la base de données nationale du Système d'Information en Santé-Environnement sur les eaux (SISE-Eaux) du Ministère chargé de la santé. Cette base de données, contient ainsi 25 ans d'historique du contrôle sanitaire de l'eau, soit plus de 150 millions de résultats d'analyses.

Au quotidien, les services santé-environnement des ARS s'appuient sur l'outil SISE-Eaux dans le cadre de leurs missions, afin de programmer, intégrer, qualifier et gérer les données liées au contrôle sanitaire des eaux.

Les données de la base SISE-Eaux sont fréquemment exploitées à différentes échelles géographiques et temporelles pour répondre aux besoins des ARS, du Ministère en charge de la santé, ainsi qu'aux demandes de leurs différents partenaires (administrations, agences, bureaux d'étude, recherche, médias...). Cette exploitation permet de produire les bulletins d'analyses, synthèses et bilans (dont la fiche infodocument annuelle), d'informer le public et de répondre aux obligations réglementaires (notamment vis-à-vis de la Commission européenne).

SISE-Eaux constitue également un outil d'appui et d'aide à la décision en matière de politique publique de l'eau de façon générale et de gestion de la sécurité sanitaire en particulier.

Par ailleurs, cette base alimente le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES) géré par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ainsi que divers services du Système d'Information sur l'Eau (SIE), dont les indicateurs relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

DESCRIPTIF DES DONNEES MISES A DISPOSITION

Les données mises à disposition sont extraites de la base nationale SISE-Eaux d'alimentation.

Elles correspondent aux prélèvements d'échantillons d'eau analysés dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des ARS, ou des contrôles complémentaires ou recontrôles associés sur les unités de distribution, ou sur les installations situées directement en amont (installations de traitement, de transport ou de production, ou dans certains cas, captages). Ces résultats d'analyses sont considérés comme représentatifs de la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs sur chaque réseau de distribution.

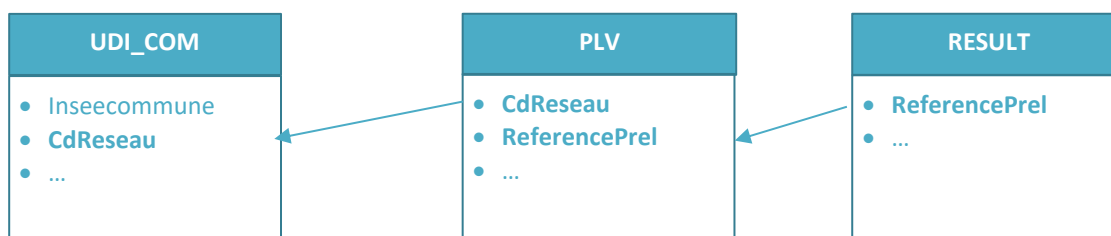
Les données concernent les prélèvements « complets » (validés par les ARS) réalisés depuis le 01/01/2016, avec une actualisation mensuelle pour l'année en cours, et annuelle pour les années antérieures. Elles sont mises à disposition pour chaque réseau ou unité de distribution d'eau (**UDI**). Les UDI peuvent englober les réseaux de distribution d'eau dans tout ou partie d'une ou plusieurs communes, suivant la situation locale.

Le jeu de données se compose de trois types de fichiers. Le lien entre le fichier des prélèvements (**PLV**) et celui des résultats d'analyse (**RESULT**) se fait par l'intermédiaire du code du prélèvement (champ 'referenceprel'). Le fichier **UDI_COM** détaille le lien entre UDI et communes et permet de pouvoir reconstituer un accès aux résultats par commune ; il est relié au fichier PLV par l'intermédiaire du champ 'cdreseau', correspondant au code SISE-Eaux de l'unité de distribution.

A noter que, dans ce jeu de données, l'ensemble des résultats d'analyses sont rapportés à l'unité de distribution concernée, cependant les prélèvements peuvent avoir été effectivement réalisés en amont du réseau de distribution, sur une installation de traitement, de production et de transport de l'eau (**TTP**), voire sur une installation de ressource en eau ou captage (**CAP**). En effet, suivant les paramètres concernés ou encore la configuration locale de production d'eau (présence de traitement, caractéristique de celui-ci...), les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire le long de la chaîne de production (de la ressource au robinet) peuvent ou non être extrapolés à la qualité de l'eau mise à disposition du consommateur. Cette évaluation est réalisée localement par chaque ARS.

Dans le cas où le prélèvement est réalisé sur une autre installation, certains champs supplémentaires du fichier PLV fournissent des informations sur cette installation : 'cdreseauamont' (code de l'installation amont), 'nomreseauamont' (nom de l'installation amont), 'pourcentdebit' (pourcentage de débit de l'installation amont : indique si l'installation amont alimente exclusivement ou en partie cette UDI). Lorsque les prélèvements ont été effectivement réalisés sur l'UDI concernée, ces champs sont vides.

Les éléments mis à disposition dans ce jeu de données correspondent à une compilation des bulletins d'analyses diffusés en ligne, commune par commune, sur le site internet du Ministère en charge de la santé : <http://eaputable.sante.gouv.fr/>



LISTE DES CHAMPS

Le tableau suivant présente la liste des champs des fichiers UDI_COM, PLV et RESULT (mise à jour annuelle et mensuelle pour l'année en cours).

Fichier	Nom Colonne	Description	Type de champ
COM_UDI	Inseecommune	Code Insee de la commune du point de surveillance	Chaîne de caractère(5)
COM_UDI	Nomcommune	Nom de la commune alimentée par le réseau	Chaîne de caractère
COM_UDI	Quartier	Quartier alimenté par le réseau	Chaîne de caractère
COM_UDI	Cdreseau	Code de l'installation (unité de distribution)	Chaîne de caractère(9)
COM_UDI	Nomreseau	Nom de l'installation	Chaîne de caractère
COM_UDI	Debutalim	Date de début d'alimentation du quartier	Chaîne de caractère
PLV	Cddept	Département gestionnaire (DD-ARS)	Chaîne de caractère(3)
PLV	Cdreseau	Code SISE-Eaux de l'installation (unité de distribution)	Chaîne de caractère(9)
PLV	Inseecommuneprinc	Code Insee de la commune du point de surveillance sur lequel est réalisé le prélèvement	Chaîne de caractère(5)
PLV	Nomcommuneprinc	Nom de la commune du point de surveillance sur lequel est réalisé le prélèvement	Chaîne de caractère
PLV	Cdreseauamont	Code SISE-Eaux de l'installation amont	Chaîne de caractère(9)
PLV	Nomreseauamont	Nom de l'installation amont	Chaîne de caractère
PLV	Pourcentdebit	Pourcentage de débit de l'installation amont	Pourcentage
PLV	Referenceprel	Code SISE-Eaux du prélèvement	Chaîne de caractère(11)
PLV	Dateprel	Date du prélèvement	Date
PLV	Heureprel	Heure du prélèvement	Chaîne de caractère
PLV	Conclusionprel	Conclusion sanitaire du prélèvement	Chaîne de caractère
PLV	Ugelib	Libellé de l'unité de gestion (service public de distribution)	Chaîne de caractère
PLV	Distrib	Nom de l'organisme exploitant (responsable de la distribution)	Chaîne de caractère
PLV	Moalib	Nom du maître d'ouvrage	Chaîne de caractère
PLV	Plvconformitebacterio	Conformité bactériologique du prélèvement aux limites de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	Plvconformitechimique	Conformité physico-chimique du prélèvement aux limites de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	plvconformitereferencebact	Conformité bactériologique du prélèvement aux références de qualité	Chaîne de caractère(1)
PLV	plvconformitereferencechim	Conformité chimique du prélèvement aux références de qualité	Chaîne de caractère(1)
RESULT	Cddept	Département gestionnaire (DD-ARS)	Chaîne de caractère(3)
RESULT	Referenceprel	Code SISE-Eaux du prélèvement	Chaîne de caractère(11)
RESULT	Cdparametresiseeaux	Code SISE-Eaux du paramètre	Chaîne de caractère(10)
RESULT	Cdparametre	Code SANDRE du paramètre	Numérique (5)
RESULT	libMAJparametre	Nom du paramètre en majuscule	Chaîne de caractère
RESULT	libMINparametre	Nom du paramètre en minuscule	Chaîne de caractère
RESULT	libWEBparametre	Nom du paramètre "grand public"	Chaîne de caractère
RESULT	Qualitparam	Paramètre qualitatif -> O Paramètre quantitatif -> N	Chaîne de caractère (1) O/N
RESULT	Insituana	Type de résultat Terrain ou Laboratoire	Chaîne de caractère(1) T/L
RESULT	Rqana	Résultat (si paramètre qualitatif, libellé correspondant)	Chaîne de caractère(8)
RESULT	cdunitereferencesiseeaux	Unité	Chaîne de caractère(7)
RESULT	Cdunitereference	Code SANDRE Unité	Chaîne de caractère
RESULT	Limitequal	Limite(s) qualité	Chaîne de caractère
RESULT	Refqual	Référence(s) qualité	Chaîne de caractère
RESULT	ValTraduite	Valeur traduite du résultat au format numérique	Numérique
RESULT	Casparam	Code CAS du paramètre	Numérique (15)
RESULT	ReferenceAnl	Code de l'analyse faite en laboratoire	Chaîne de caractère

DESCRIPTION DETAILLÉE DES CHAMPS

1.1 LIEN COMMUNE-UNITÉ DE DISTRIBUTION

1.1.1 INSEECOMMUNE

Code INSEE de la commune alimentée par le réseau de distribution.

1.1.2 NOMCOMMUNE

Nom de la commune alimentée par le réseau de distribution.

1.1.3 QUARTIER

Nom du quartier de la commune alimenté par le réseau de distribution.

1.1.4 CDRESEAU

Code d'identification du réseau de distribution (installation de type unité de distribution).

1.1.5 NOMRESEAU

Nom du réseau de distribution (installation de type unité de distribution).

1.1.6 DEBUTALIM

Date de début d'alimentation du quartier ou de la commune par le réseau de distribution.

1.2 PLV - PRELEVEMENTS

Au sens strict, il s'agit de l'acte de constitution d'un échantillon d'eau, à l'occasion d'une visite, dans le but d'en investiguer un ou plusieurs composants de nature physique, chimique ou biologique.

Dans la base de données SISE-Eaux, ce terme ne vise pas seulement l'action de prélever mais recouvre l'ensemble des opérations associées à une visite depuis le prélèvement lui-même jusqu'à la rédaction de la conclusion du prélèvement, en passant par la ou les analyses laboratoires réalisées sur l'échantillon. Ils correspondent à l'ensemble des opérations associées à une visite :

- données caractérisant ce prélèvement (lieu, date, motif, nom du préleveur, payeur etc..) ;
- résultat des observations et analyses de terrain ;
- analyses de laboratoire réalisées sur les échantillons prélevés ;
- interprétation et conclusion sanitaire.

1.2.1 CDDEPT

Département gestionnaire de l'installation et du prélèvement.

1.2.2 INSEECOMMUNEPRINC

Code INSEE de la commune où se trouve le point de surveillance sur lequel le prélèvement a eu lieu.

1.2.3 NOMCOMMUNEPRINC

Nom de la commune où se trouve le point de surveillance sur lequel le prélèvement a eu lieu.

1.2.4 CDRESEAUAMONT

Code de l'installation se trouvant en amont (niveau 1) de l'unité de distribution (cdreseau). Il s'agit généralement d'une installation de traitement, transport ou production d'eau.

Cette donnée n'est renseignée que si le prélèvement a été effectivement réalisé sur un point de surveillance d'une installation amont.

1.2.5 NOMRESEAUAMONT

Nom de l'installation amont.

Cette donnée n'est renseignée que si le prélèvement a été effectivement réalisé sur un point de surveillance d'une installation amont.

1.2.6 POURCENTDEBIT

Caractérisation du lien entre l'installation amont (cdreseauamont) et l'unité de distribution (cdreseau), permettant d'indiquer la participation de l'installation amont (en %) au débit de l'installation aval.

Cette donnée n'est renseignée que si le prélèvement est fait sur un point de surveillance d'une installation amont.

1.2.7 REFERENCEPREL

Identifiant du prélèvement ; il s'agit d'un numéro attribué par le système garantissant son unicité.

1.2.8 DATEPREL

Date du prélèvement correspondant la date à laquelle le prélèvement d'échantillon a été réalisé. Dans le cas où il n'y a pas constitution d'échantillon (mesures in situ), il s'agit de la date de la visite.

1.2.9 HEUREPREL

Heure et minute à laquelle le prélèvement a été effectué.

1.2.10 CONCLUSIONPREL

Conclusion sanitaire du prélèvement regroupant l'ensemble des recommandations et conclusions sanitaires de l'ARS sur l'ensemble des observations, mesures de terrain et résultats d'analyses de laboratoire associés à un prélèvement.

1.2.11 UGELIB

Libellé de l'unité de gestion (service public de distribution). Une UGE (Unité de gestion et d'exploitation) correspond à un couple Maître d'ouvrage - Exploitant et par extension définit un ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant. Une UGE est caractérisée par le mode d'exploitation des installations qui la composent : la gestion peut être soit assurée par la collectivité (régie directe), soit confiée à un délégataire public ou privé (concession, affermage...).

Dans SISE-Eaux, une UGE est a minima définie par :

- le libellé de l'UGE,
- le mode d'exploitation,
- le maître d'ouvrage,
- l'exploitant.

1.2.12 DISTRLIB

Organisme auquel est confiée l'exploitation de l'installation.

1.2.13 MOALIB

Organisme auquel appartiennent les installations de l'UGE.

1.2.14 CONFORMITE DU PRELEVEMENT

La conformité du prélèvement est définie par rapport à deux types d'exigences de qualité, les limites de qualité et les références de qualité (cf § « les exigences de qualité » dans la partie « Contexte et description des données »), en distinguant pour chaque type d'exigence les paramètres microbiologiques des substances chimiques.

1.2.14.1 plvconformitebacterio

Indicateur de la conformité des paramètres microbiologiques aux limites de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre microbio n'a été mesuré)".

[1.2.14.2 plvconformitechimique](#)

Indicateur de la conformité des paramètres chimiques aux limites de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré (et en prenant en compte les dérogations éventuelles en cours pour l'installation concernée).

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "D=conforme dans le cadre d'une dérogation", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre chimique n'a été mesuré)".

[1.2.14.2.1 plvconformitereferencebact](#)

Indicateur de la conformité des paramètres microbiologiques aux références de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre microbio n'a été mesuré)".

[1.2.14.3 plvconformitereferencechim](#)

Indicateur de la conformité des paramètres chimiques aux références de qualité en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

Valeurs possibles : "blanc", "C=conforme", "N=non conforme", "S (sans objet lorsqu'aucun paramètre chimique n'a été mesuré)".

1.3 RESULT – RESULTAT D'ANALYSE

1.3.1 PARAMETRE

Un paramètre est une propriété de l'eau faisant l'objet d'analyses ou de mesures afin d'apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages de l'eau au point de surveillance.

On distingue deux types de paramètres : quantitatif et qualitatif. Les paramètres de type quantitatif peuvent présenter une infinité de résultats, alors que les paramètres qualitatifs ne peuvent prendre qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies pour chacun d'eux.

1.3.1.1 Cdparametresiseeaux

Le code SISE-Eaux du paramètre est un identifiant alphanumérique sur 7 positions maximum, associé à chaque paramètre. Lorsque c'est possible, le symbole chimique est retenu comme identifiant (NO3, AS...) pour le rendre signifiant.

1.3.1.2 Cdparametre

Le code SANDRE du paramètre est l'identifiant numérique attribué par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

1.3.1.3 libMAJparametre

Nom du paramètre en majuscule.

1.3.1.4 libMINparametre

Nom du paramètre : libellé associé à chaque code paramètre, composant la dénomination du paramètre sous forme de texte libre.

1.3.1.5 libWEBparametre

Nom du paramètre "grand public" affiché sur le site internet 'Eau Potable'.

1.3.1.1 Insituana

Attribut du résultat d'analyse indiquant si la mesure du paramètre a été effectuée sur le terrain (T) ou au laboratoire (L).

1.3.1.1 Rgana

Le résultat de l'analyse physico-chimique ou microbiologique d'un paramètre est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif. Il résulte de la mesure du paramètre soit in situ par le préleveur, soit par un laboratoire sur un échantillon du prélèvement.

Il s'agit du résultat « brut » de la mesure, exprimé en caractères alphanumériques (ex : traces, <0.02, 500...).

1.3.1.2 Cdunitereferencesiseeaux

L'unité de mesure du paramètre est l'unité (mg, µg/L, NFU) définie pour ce paramètre par la réglementation des eaux d'alimentation en vigueur.

1.3.1.3 Cdunitereference

Le code SANDRE de l'unité du paramètre est l'identifiant numérique attribué par le SANDRE à l'unité de référence.

1.3.1.4 Qualitparam

Nature du paramètre qualitatif (O) ou quantitatif (N).

1.3.1.5 Casparam

Code CAS (Chemical Abstract Service) du paramètre : code international des produits chimiques et matières dangereuses.

1.3.1.6 Limitequal

Limite(s) de qualité du paramètre concerné en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

1.3.1.7 Refqual

Référence(s) de qualité du paramètre concerné en vigueur au moment du prélèvement pour le type d'eau considéré.

1.3.1.8 ValTraduite

Traduction au format numérique du résultat textuel d'une mesure Rqana par application automatisée de règles prédéfinies.

Principe de traduction :

Résultat	Valeur traduite	Commentaire
XXX	XXX	
-XXX	-XXX	
<XXX	0	
>XXX	XXX	
TRACES	0	Entre seuil de quantification et de détection.
INCOMPT.	1,11	Valeur trop élevée en microbiologie. Préférer >XXX.
PRESENCE	1	Présence non quantifiée.
N.D.	0	< seuil de détection.
ILLISIBL	NULL	Non interprétable en bactériologie.
<SEUIL	0	< seuil de détection.
N.M.	NULL	Non fait, perdu.

1.3.1.9 ReferenceAnl

Identifiant de l'analyse réalisée en laboratoire ; il s'agit d'un numéro attribué par le système garantissant son unicité. Un prélèvement peut faire l'objet d'une analyse sur le terrain (InSituAna=T) et/ou d'une ou plusieurs analyses en laboratoire (InSituAna=L).

Un même paramètre peut donc être analysé sur le terrain, et dans le cadre d'une ou plusieurs analyses par des laboratoires différents.